

Procès-Verbal de la Consultation à distance de l'assemblée Générale

Du 28 au 29 juin 2022

La convention conclue entre la FFBB et la LNB en décembre 2017 prendra fin le 30 juin 2022, après avoir été prorogée pour une durée de 6 mois en décembre dernier.

Les discussions engagées entre les représentants de la FFBB et ceux de la LNB depuis plusieurs mois pour l'élaboration de la nouvelle convention ont été temporairement suspendues en raison de divergences majeures entre les deux instances.

Lors de son Assemblée Générale du 27 juin 2022, la LNB a toutefois approuvé à la majorité les principes directeurs et stratégiques à faire figurer dans la convention de subdélégation 2023/2025 ainsi que la prorogation de la convention FFBB / LNB jusqu'au 31 décembre 2022 pour permettre la finalisation des termes d'un nouvel accord pour les prochaines saisons.

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale Fédérale, consultée à distance conformément à l'article 11 des statuts, d'approuver la prorogation de la convention FFBB/LNB jusqu'au 31 décembre 2022 afin de permettre la négociation de la nouvelle convention régissant les relations avec la Fédération.

Les réponses ont été recueillies par mail.

- Total des voix de l'ensemble des délégués : 420.305
- Quorum : 210.153
- Voix exprimées : 256.307

Le quorum a donc été atteint.

Résultats de la consultation :

Pour	Contre	Abstention
254.521	0	1786

En conséquence de quoi, cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Le mercredi 29 juin 2022



Jean-Pierre SIUTAT
Président



Thierry BALESTRIERE
Secrétaire Général